

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0087344.2025.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom MADAME SYLVIE BACHIMONT Adresse TERRE DE GOJI CHEMIN DE LA PLAINE DE TULLINS 38210 Tullins Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse 3, impasse des Prairies , 74940, Annecy-le-Vieux Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 27 novembre 2025 12:03:19 +01 (CET) Lieu Annecy-le-Vieux (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 27/11/2025 au 31/12/2026		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres baies (hors cassis et myrtilles) (Baie de Goji, Baie de Mai, Camerise)	
	Autres fruits à pépins (Vergers: 12 figuiers, 1 pèche, 3 poiriers, 1 kaki, 1 prunier, 2 amandiers, 1 noisetier, 2 grenadiers, 1 noyer, 1 cerisier, 1 poivrier, 2 rhubarbes, 1 mangui, 3 muriers, 5 kiwi.)	
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (Geranium rosat, Thym, Safran)	
	Fleurs coupées et boutons de fleurs (Mauve et Pavot de Californie, Lavande, Santoline)	
	Fraises	
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (melisse, menthe, thym, consoude, onagre, sauge)	
	Prairie permanente	
	Plants : plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons ; blanc de champignon (Plants petits fruits et fruitiers)	
	Fruits secs et mélanges fruits secs	
	Baies de Goji et Camerises fraîches, congelées	
	Feuilles sèches de Goji, de Figuiers, de Kaki. Poudre de feuilles de figuiers, goji	
	Tisane feuilles de Goji, tisane Douceur, tisane du Bonheur, Tisane figuier	
	Confitures de fruits du verger	
	Jus de fruits du verger	
	Nectar de fruits des vergers	
	Sirop feuille de Goji, sirop de Goji au safran, sirop de figues, sirop de figues et poivre de Sichuan	
	Muesli aux baies de Goji	
	Cerneaux de Noix, Noix entière	
Vinaigre aux feuilles de figuier, Vinaigre à la figue, Vinaigre au Goji, Vinaigre de Goji et Thym, Vinaigre aux Camerises		
Fleur de Sel de Goji		
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf	
II.9 Autres informations		